



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 24 juillet 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ADOPTE DES MESURES POUR AUGMENTER LES PEINES ENCOURUES LORSQU'ON TUE UN ANIMAL DE POLICE

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a adopté aujourd'hui des mesures législatives qui feront du fait de tuer un animal de police un acte délictueux grave. Les animaux de police spécialement entraînés, particulièrement les chiens et les chevaux, sont souvent exposés au danger lorsque les agents d'application de la loi en ont besoin pour garder les New-Yorkais en sécurité. La nouvelle loi tiendra les individus responsables dans l'éventualité où ils causent la mort de ces animaux.

« Les animaux de police vont là où d'autres refusent afin d'assurer la sécurité des agents d'application de la loi et de tous les New-Yorkais, et c'est une tragédie quand l'un d'eux est tué, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Cette nouvelle loi tiendra les parties coupables responsables et offrira de meilleures protections à ces animaux hautement entraînés, qui sont d'importants membres de la communauté d'application de la loi. »

Les agences d'application de la loi comptent de plus en plus sur l'utilisation de ces animaux pour les aider à diverses tâches en vue de protéger les New-Yorkais, notamment dans la résolution de crimes et lors des opérations de sauvetage et de récupération. Les capacités spécialisées des animaux découlent d'un entraînement complet, lequel exige énormément de temps et de ressources. La mort d'un animal de police est un événement tragique et une grave perte pour les agences d'application de la loi qui tâchent de préserver la sécurité des New-Yorkais. La nouvelle loi signée aujourd'hui par le Gouverneur Cuomo (S1079A) fera du fait de tuer un chien ou un cheval de police en service un acte délictueux grave de classe E. C'est actuellement un méfait de classe A. La nouvelle loi prendra effet le premier mai 2013.

De plus, le Gouverneur a adopté aujourd'hui des mesures législatives (S1993A) qui permettront aux services de police d'annuler la nécessité qu'un chien de police soit confiné 10 jours après avoir mordu un individu en service. Selon la loi actuelle, les chiens ayant mordu des individus sont détenus pour une période d'observation de 10 jours en guise de mesure de précaution contre une possible exposition à la rage. Alors que les chiens de police constituent une part essentielle de la mission d'un service de police, la nouvelle loi permettra aux agences d'application de la loi de recevoir une exemption de la part d'un département de santé local - à condition que les vaccins contre la rage du chien soient à jour - afin de

permettre au chien de retourner immédiatement à ses devoirs pour garder les New-Yorkais en sécurité. La nouvelle loi entre immédiatement en vigueur.

Le sénateur George D. Maziarz, auteur du projet de loi (S1079A), a déclaré : « Chaque jour, des animaux de police partout dans New York protègent et servent nos citoyens. En 2011, Rocky, le chien du bureau du shérif du comté de Niagara, a perdu la vie en pistant les indices d'un cambriolage. Les animaux comme Rocky sont continuellement et de plus en plus utilisés à des tâches où leurs vies sont mises en danger. C'est le temps pour nous de donner à ces animaux la protection qu'ils méritent dans le cadre de la loi lorsqu'ils sont blessés ou tués en service. »

Le sénateur David Carlucci, auteur du projet de loi (S1993A), a déclaré : « Ces mesures législatives qui font appel au sens commun offriront au personnel de l'application de la loi les outils et la flexibilité dont ils ont besoin pour protéger tous les New-Yorkais. Nos agents canins offrent un service précieux et ne devraient pas être confinés inutilement pour le simple fait de faire leur travail. Aujourd'hui, nous franchissons une étape de plus pour supprimer un autre mandat coûteux. Je souhaite remercier le Gouverneur Cuomo d'avoir adopté ce projet de loi et de son engagement envers l'application de la loi et la sécurité générale du public. »

Le membre de l'Assemblée Ken Zebrowski, auteur des deux projets de loi, a déclaré : « Je souhaite remercier le Gouverneur Cuomo d'avoir signé ces deux importants projets de loi. L'importance des animaux de police durant les enquêtes et les arrestations est devenue nettement plus grande au cours des années. Ces animaux offrent aide et protection, et favorisent la sécurité publique. Les polices locales et d'État investissent énormément de temps et de ressources dans l'entraînement de ces animaux extraordinaires, et nos lois doivent le refléter. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418